



**TERRITOIRES
SOLIDAIRES**

RÉSEAU DES ACTEURS
DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE
DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

WEBINAIRE DE PRÉSENTATION

Appel à projets pour la solidarité internationale pour l'eau et
l'assainissement de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Mercredi 5 juin 2024 en ligne



LE RÉSEAU RÉGIONAL DE LA COOPÉRATION ET DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALES DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Notre objectif

Développer la complémentarité entre les différents intervenants d'un projet de solidarité internationale et bâtir à l'échelle régionale des solutions adaptées à la réussite des partenariats.



IDENTIFIER & ESSAIMER
les expériences en région



ANIMER & METTRE EN RÉSEAU
pour favoriser les échanges



FORMER & ACCOMPAGNER
la montée en compétences
des porteurs de projets



PROMOUVOIR
la coopération et la solidarité internationales



VALORISER
la contribution aux ODD
des acteurs et de leurs projets

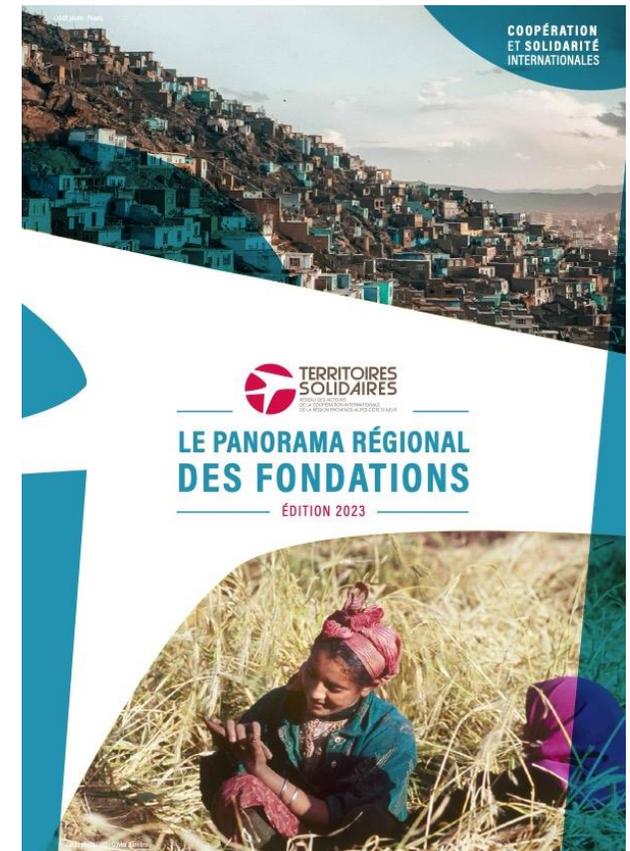
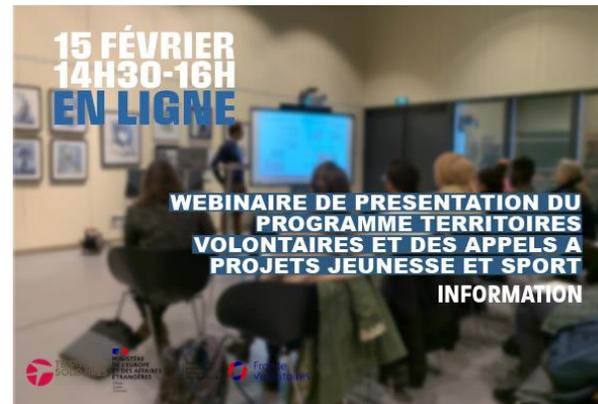


ÉLARGIR
la dynamique territoriale et partenariale

TERRITOIRES SOLIDAIRES

Informer

- Financements disponibles
 - Onglet Financements du site internet
 - Compilation des financements disponibles pour nos adhérents



PRÉSENTATION DE L'APPEL À PROJETS POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

- Par Stéphanie PINTO, de la Direction générale Gestion durable du cadre de vie et du cycle de l'eau de la Métropole Aix-Marseille-Provence
- Mail : solidarite.eau@ampmetropole.fr

PRESENTATION DU DISPOSITIF

Programme de Solidarité et de
Coopération Internationale pour l'eau et
l'assainissement

Webinaire du 05/06/2024

SOMMAIRE

1. LE DISPOSITIF
2. L'ENVELOPPE FINANCIERE
3. LE CALENDRIER PREVISIONNEL
4. LES INSTANCES
5. LA PROCÉDURE DE DÉPÔT, D'INSTRUCTION ET DE SÉLECTION DES DOSSIERS
6. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET DE SÉLECTION DES PROJETS
7. LA SUBVENTION



1. LE DISPOSITIF :

*AIDE INTERNATIONALE POUR
DES PROJETS
D'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE ET
D'ASSAINISSEMENT*





HISTORIQUE DU DISPOSITIF

- 2016 : Partenariat AERMC / MAMP : Mise en place d'un guichet unique et lancement du 1^{er} Appel à Projets

BILAN DES 7 APPELS À PROJETS DEPUIS 2016

186 dossiers reçus et instruits

78 projets retenus menés sur **21** pays

47 associations aidées

Montant des subventions MAMP : **4,2 M€**

Montant des subventions totales (dont AERMC) : **8,1 M€**

39 projets terminés à ce jour



2. L'ENVELOPPE FINANCIÈRE

*MEDINA, Amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans la Bande de Gaza (Phase III),
PALESTINE*





ENVELOPPE PRÉVISIONNELLE ANNUELLE

Recettes annuelles prévisionnelles (financement des projets et du marché de suivi-évaluation des projets)



+



=



Fonds MAMP issus de
4 contrats de DSP Eau et
2 contrats de DSP Ass
A compter de 2024, 1 régie

Fonds de l'Agence
de l'Eau RMC

Fonds total annuel



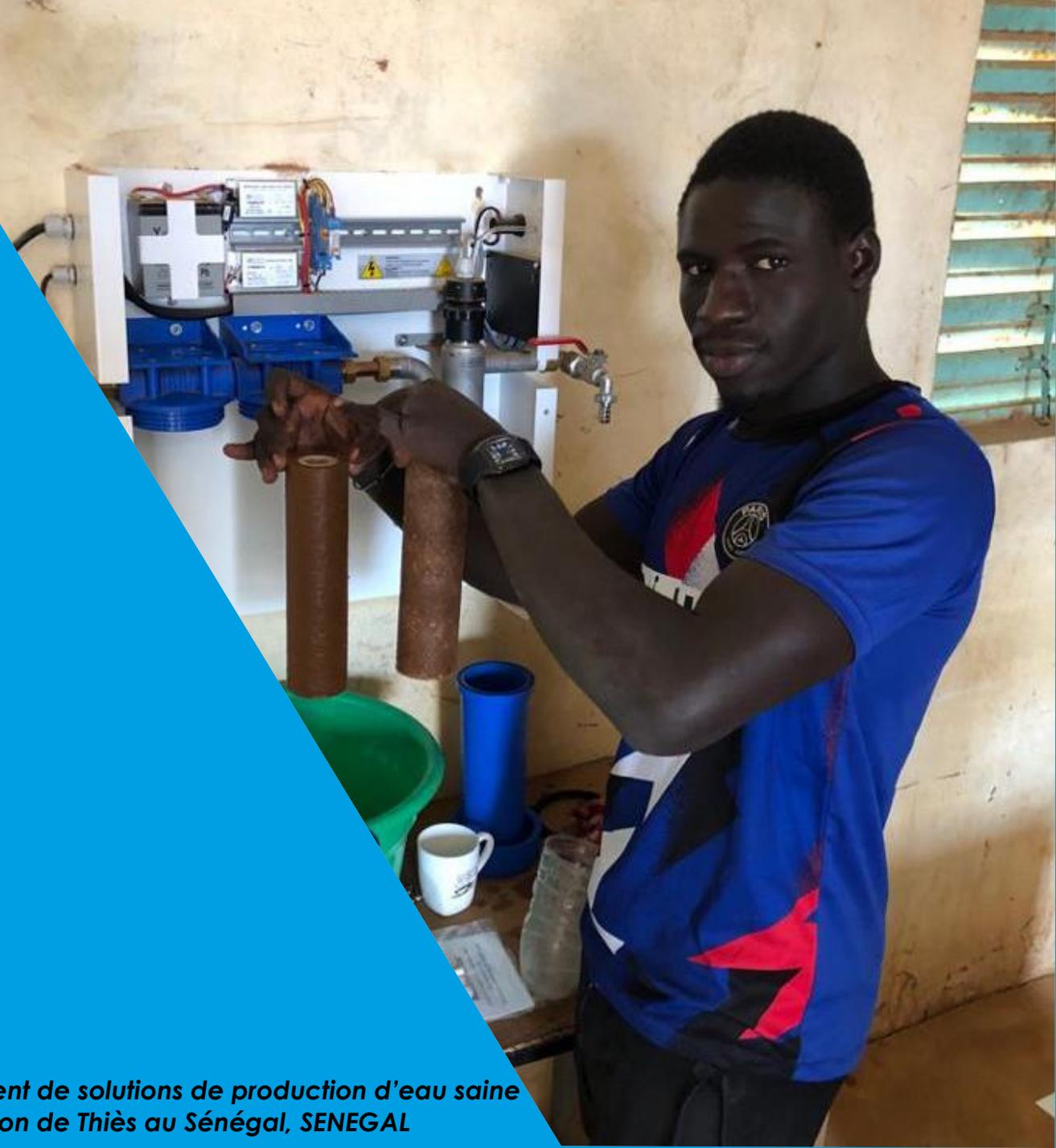
3. LE CALENDRIER PREVISIONNEL



HYDRAULIQUE SANS FRONTIERES, Accès à l'eau potable et aux latrines publiques dans 8 villages de la région de Tomety au Togo (Phase 2), TOGO



4. LES INSTANCES



MPA COOPERATION, Eau saine = pour tous Déploiement de solutions de production d'eau saine autonomes en énergie par traitement UV dans la région de Thiès au Sénégal, SENEGAL



LE COMITÉ TECHNIQUE (COTECH)



Appel à candidatures des instructeurs
sur la base du volontariat



Constitution de binômes
d'instructeurs :
1 agent Métropole
1 agent Exploitant

1 représentant
par binôme



Représentants de la
Métropole et de
l'Agence de l'Eau



COMITE TECHNIQUE

Ses missions :

- Réalise l'instruction des dossiers et le classement
- Présente l'ensemble des dossiers instruits au jury



LE JURY (COFIL)

Il est composé de :

- Représentants des Elus
- Représentants de l'administration
- Représentant de l'AERMC

Et il est présidé par le Vice-Président délégué à l'Eau, l'Assainissement et le Pluvial

Il se réunit au moins 1 fois par an

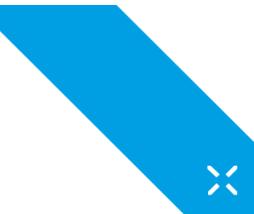
Son rôle :

- Etablit les critères d'éligibilité
- Pilote l'appel à projets
- Sélectionne les projets



5. LA PROCÉDURE DE DÉPÔT, D'INSTRUCTION ET DE SÉLECTION DES DOSSIERS





TÉLÉCHARGEMENT ET DÉPÔT DES PIÈCES PAR LES PORTEURS DE PROJETS

Toutes les pièces du dossier de consultation sont téléchargeables sur le site internet de la Métropole

www.ampmetropole.fr

Le recueil des candidatures se fait **uniquement de manière dématérialisée.**

Chaque candidat doit déposer toutes les pièces justificatives demandées et respecter la date limite de remise des offres. Tout dossier incomplet ou non rendu dans les délais n'est pas recevable.



PROCÉDURE DE DÉPÔT DES DOSSIERS



Télécharge les
pièces du dossier
de consultation

Métropole
AMP
Guichet
unique



Sous format numérique
le site
www.ampmetropole.fr



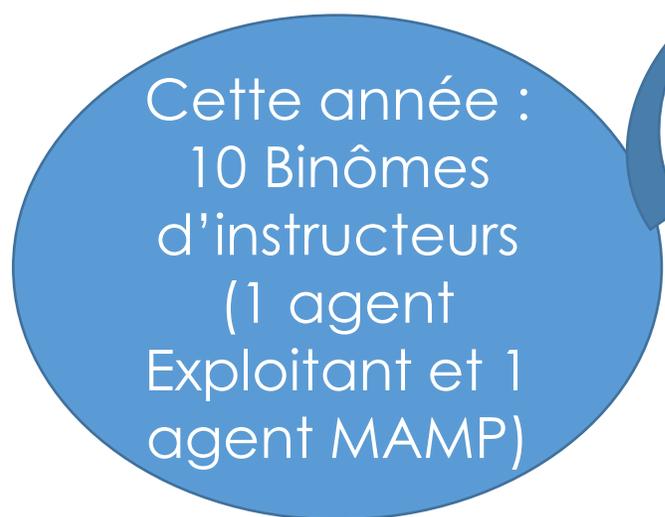
AMP contrôle la
complétude administrative
des dossiers
et transmet les
dossiers complets aux
instructeurs

Porteur de
projets

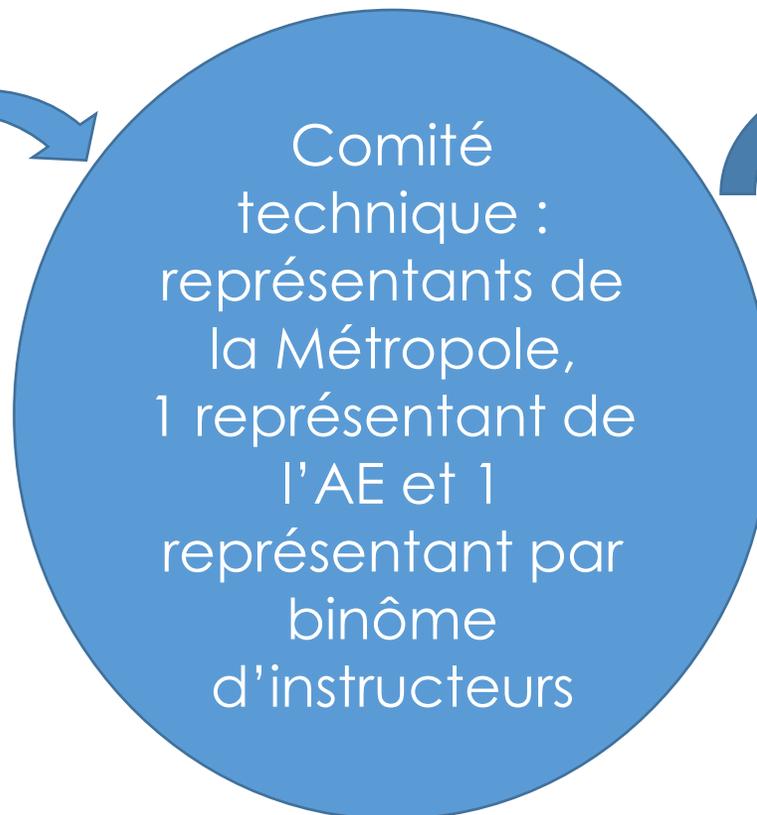
Dépose 1 dossier
avant la date
limite

Binômes
d'instructeurs

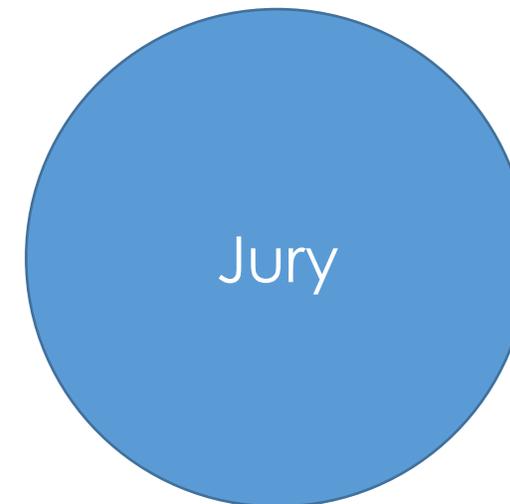
PROCÉDURE DE SÉLECTION DES DOSSIERS



Instruisent, analysent et attribuent une note à chaque dossier à l'aide de la grille d'évaluation



Analyse, classe et présente au Jury tous les dossiers instruits



Sélectionne les projets retenus



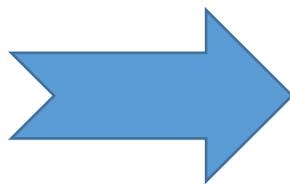


LA GRILLE D'ÉVALUATION

Détermination de l'éligibilité:

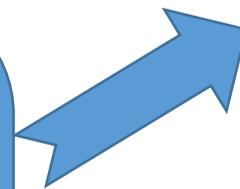
- ✓ Du projet ;
- ✓ Du porteur de projet et de sa capacité opérationnelle ;
- ✓ Des coûts, analyse économique et financière.

Eligible



Critères de notation :

- ✓ Pertinence du projet ;
- ✓ Cohérence du projet ;
- ✓ Méthodologie de mise en œuvre ;
- ✓ Durabilité des ouvrages et du service fourni ;
- ✓ Formation et sensibilisation ;
- ✓ Effets.



NOTE
SUR 40
POINTS



Application du coefficient de pondération

Non éligible



Dossier rejeté



6. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET DE SÉLECTION DES PROJETS

SEVES, Projet d'adaptation au changement climatique et accès à l'eau dans la commune de Guidimé, cercle de Yélimané, MALI



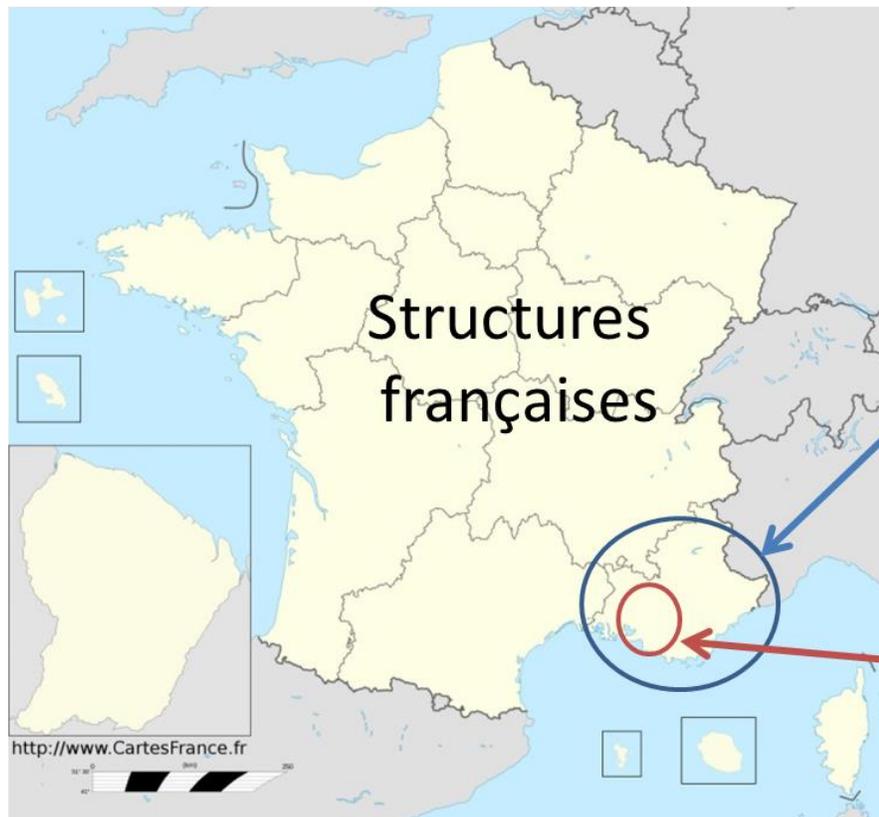


LES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES

- ❑ Réalisation des infrastructures et mise en place de dispositifs d'eau potable :
 - Puits
 - Bornes fontaine
 - Réseaux d'eau potable
 - Châteaux d'eau
 - Dispositifs de potabilisation et/ou chloration
 - ❑ Réalisation des infrastructures et mise en place de dispositifs d'assainissement :
 - Latrines individuelles et/ou collectives
 - Réseaux d'assainissement
 - ❑ Systèmes d'épuration
 - ❑ Mise en place de mesures d'accompagnement :
 - Formations à la gestion des ouvrages, à la maintenance...
 - Sensibilisations à l'hygiène, à la gestion de l'eau...
 - ❑ Programmes de protection de la ressource
 - ❑ Assistance à la gestion locale du service
- } uniquement s'ils sont associés à la réalisation d'infrastructures



LE PORTAGE DU PROJET ET L'ÉLIGIBILITÉ DU DEMANDEUR



Priorités :



Région Sud PACA :
Application d'un
coefficient de
pondération de 1,1

Métropole AMP :
Application d'un
coefficient de
pondération de 1,2





L'IMPACT DU PROJET SUR LA QUALITÉ DE L'EAU



Application d'un coefficient de pondération de 1,2 pour les projets alliant à la fois un volet « eau potable » et un volet « assainissement ».



LA DURÉE DES PROJETS



Projet financé uniquement pour 1 année

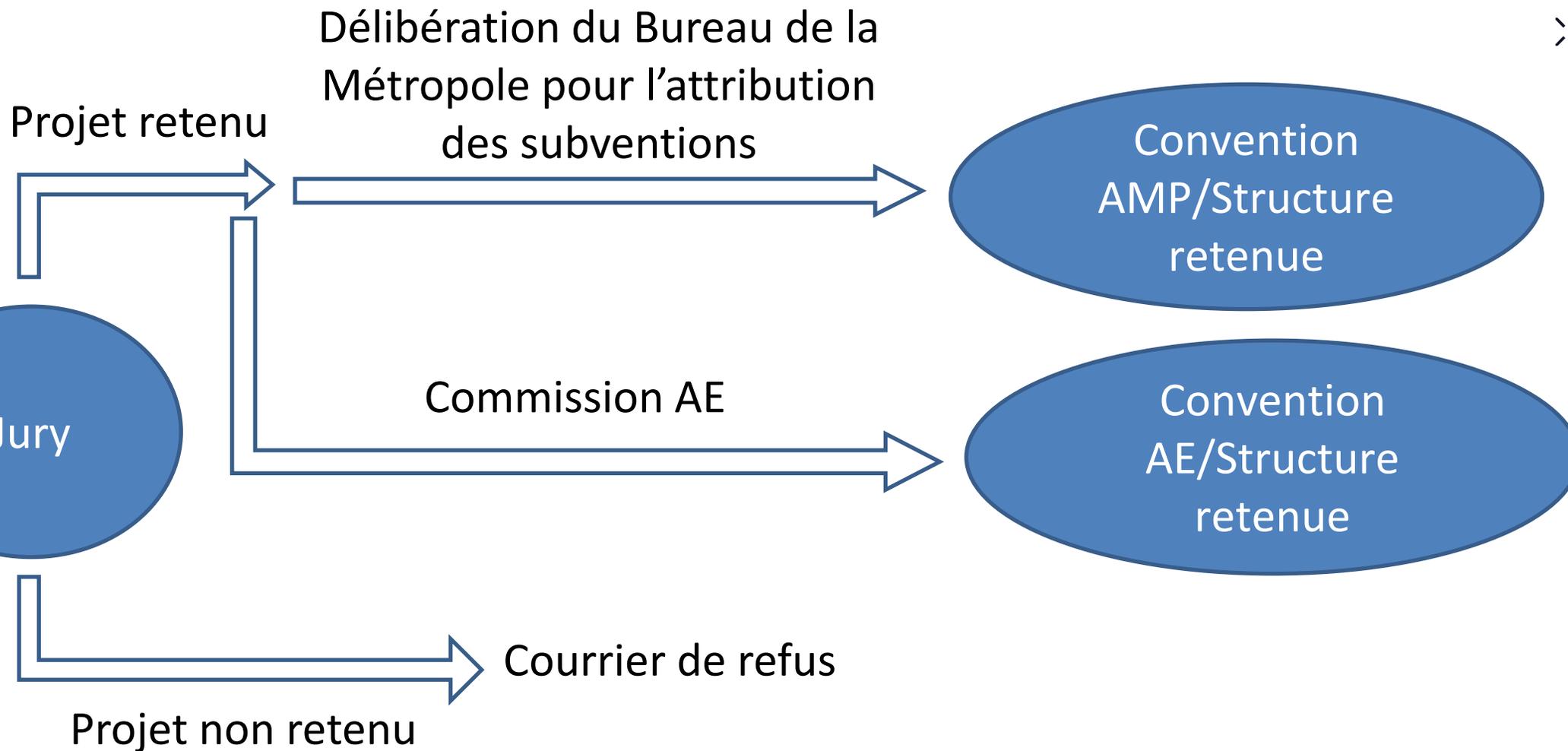


Projets pluriannuels : Présentation d'un dossier distinct et cohérent pour une année avec un budget prévisionnel détaillé dédié à cette seule année

Durée convention : 4 ans maximum



LE CIRCUIT ADMINISTRATIF





7. LA SUBVENTION

HYDRAULIQUE SANS FRONTIERES, expo photos « La quête de l'eau »

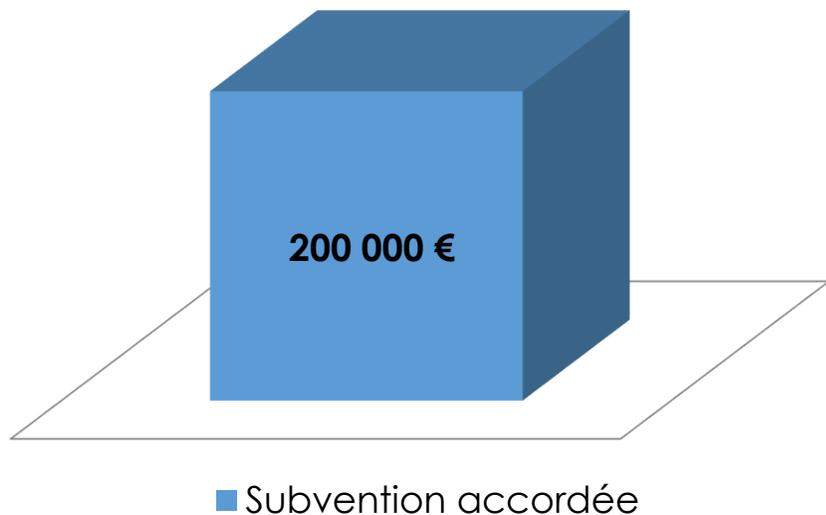




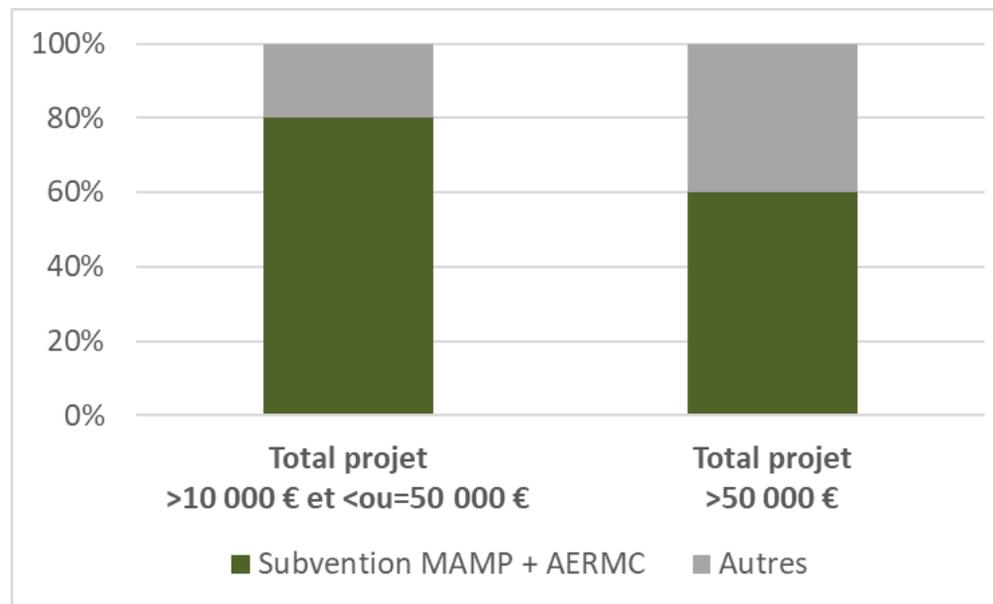
RÉPARTITION, MONTANTS ET TAUX MAXIMUM DE FINANCEMENT

Montant maximum de la subvention

MAMP + AERMC

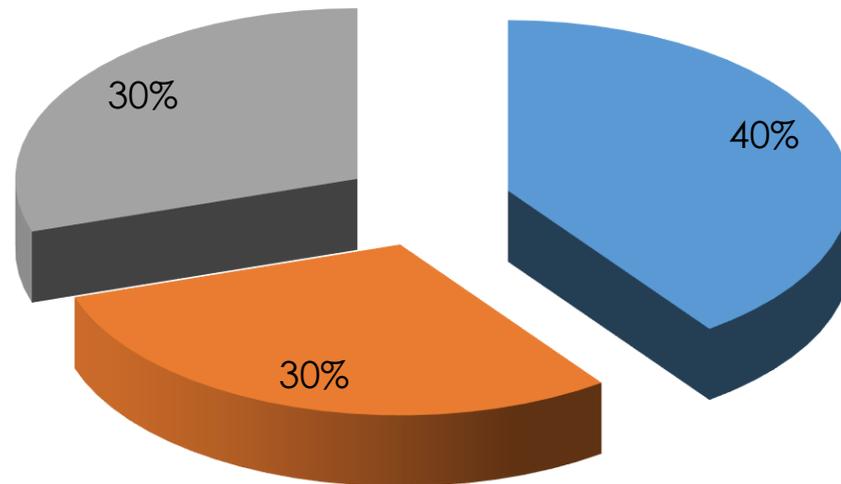


Taux maximal de financement





LES MODALITÉS DE VERSEMENT



■ 1er versement : à la notification de la convention ou à la remise du rapport final de la phase précédente pour les associations ayant obtenu une subvention dans le cadre d'un appel à projets précédent

■ 2ème versement : Sur justification d'un montant de factures > à 50% du budget total

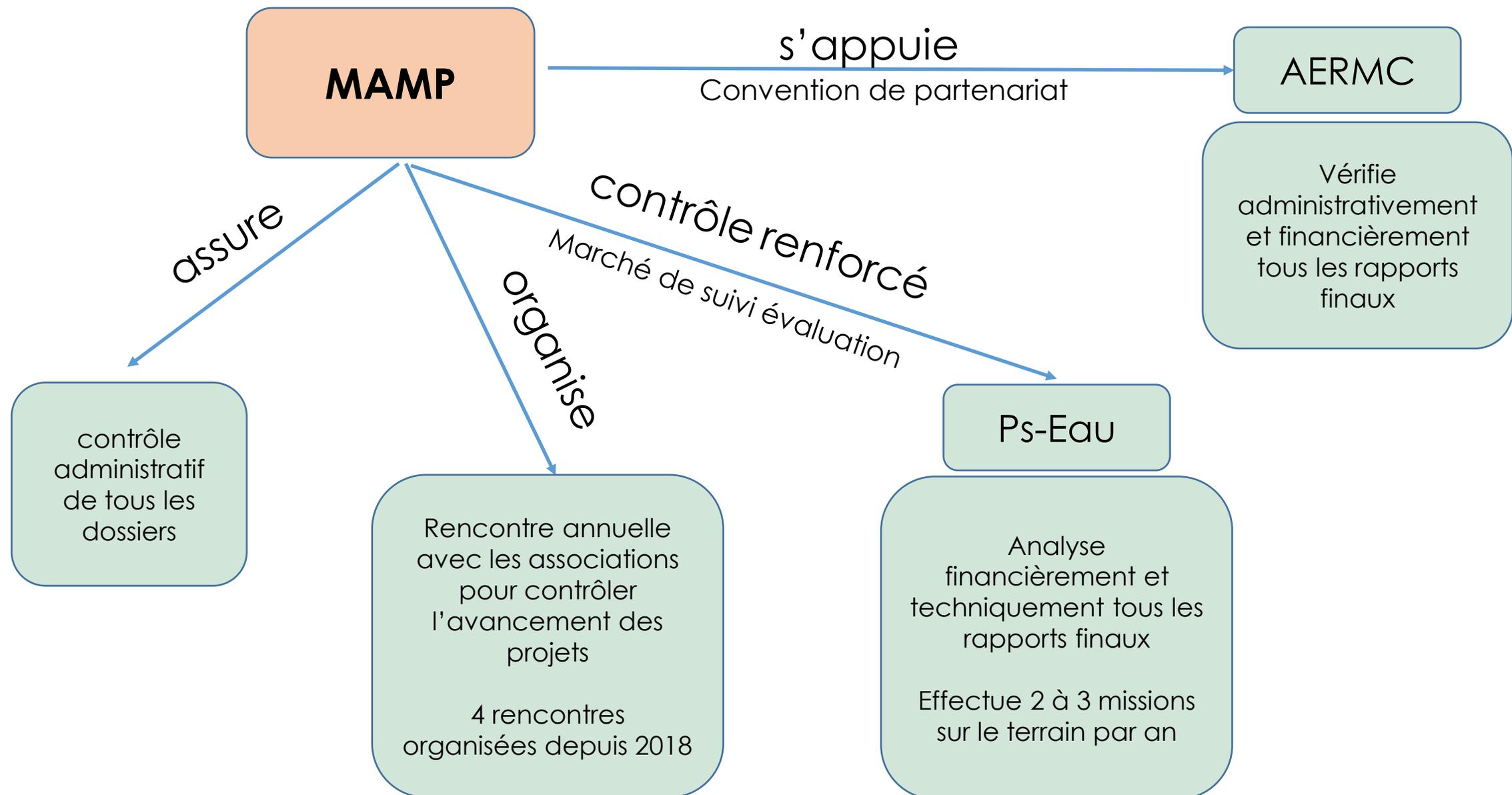
■ Solde : Sur présentation du rapport final et après validation de l'Agence de l'Eau sur la partie financière et du pS-Eau sur la partie technique



8. LE CONTRÔLE ET L'ÉVALUATION DES PROJETS



CONTRÔLE ET ÉVALUATION DES PROJETS





*MERCI POUR VOTRE
ATTENTION*

HYDRAULIQUE SANS FRONTIERES, expo photos « La quête de l'eau »



ACCOMPAGNEMENT

- Le Programme Solidarité Eau (pS-Eau)

Le pS-Eau intervient à la demande des acteurs de la coopération et de la solidarité internationales pour les appuyer dans l'élaboration de leurs projets, la mobilisation de partenaires, leurs interventions, etc.

Le pS-Eau et Territoires Solidaires peuvent vous accompagner au dépôt d'un projet dans le cadre du dispositif présenté.

Carole CHEMIN, Programme Solidarité Eau

Chargée de mission

Antenne de Lyon : Animation bassin RMC

80 cours Charlemagne 69 002 Lyon France

carole.chemin@pseau.org | 06 49 59 54 64





**TERRITOIRES
SOLIDAIRES**

RÉSEAU DES ACTEURS
DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE
DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MERCI

Louison HENRY

Chargée de mission

06 76 62 53 29

l.henry@territoires-solidaires.fr